

Un microcrédit « véhicules propres » pour les foyers modestes

10 avril 2021

Vous souhaitez acquérir un véhicule propre, mais ne disposez pas de garanties financières ?

Pour vous aider à réaliser ce projet, le Gouvernement met en place un microcrédit véhicules propres.

Avec la Prime à la conversion et le Bonus écologique, le Gouvernement a déjà mis en place des mesures d'incitations financières pour l'acquisition d'un véhicule écologique, électrique ou hybride. Toutefois, aujourd'hui, les prix d'entrée de gamme des véhicules électriques restent encore élevés pour les foyers les plus modestes.

Un microcrédit garanti à 50 % par l'État

Comment permettre aux foyers à revenus modestes d'acquérir un véhicule propre ?

Le Gouvernement y apporte une réponse avec **le microcrédit. Ce dispositif est destiné aux personnes exclues du système bancaire classique, à faibles revenus** ou en situation professionnelle fragile, pour l'acquisition de véhicules peu polluants. Le montant de ce crédit est variable en fonction des revenus. **Il peut atteindre jusqu'à 5 000 €.** Son remboursement peut être **étalé sur une durée maximale de cinq ans.** **Ce dispositif est garanti par l'État à hauteur de 50 % du montant souscrit.** Il est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

Quels véhicules sont concernés ?

Cette aide financière concerne l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion peu polluant. Elle s'adresse aussi à la location longue durée (LLD) ou la location avec option d'achat (LOA).

Ce sont :

- les voitures particulières et camionnettes Crit'Air 0 : électriques ou

- hybrides rechargeables ;
- les voitures particulières et camionnettes thermiques classées Crit'Air 1 (véhicule essence depuis le 1er janvier 2011) dont le taux d'émission de CO2 est inférieur ou égal à 132 g/km1 ;
- les véhicules à deux ou trois roues et quadricycles à moteur électrique.

À qui dois-je m'adresser ?

Pour obtenir ce prêt, il faudra **s'adresser à un service d'accompagnement social** (Croix-Rouge, la Fédération des familles rurales ou le secours catholique...) qui vous accompagnera dans toutes les démarches administratives pour le montage du dossier et la présentation devant une banque agréée

Le microcrédit « véhicules propres »

Cette mesure s'inscrit dans la démarche globale de soutien de l'État à la **transition du parc automobile français pour agir contre le réchauffement climatique** et améliorer la qualité de l'air.

1,9 Md€ entre 2020 et 2022 du Plan de relance sont dédiés pour le verdissement du parc automobile.

[**Retrouvez les aides pour acheter un véhicule propre**](#)

Par : Gouvernement / Transition Écologique /France Relance